Section I. Avis d'appel d'offres

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° PRODER/11/F/2025-2026 RELATIF AU MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DES MATERIAUX DE RENOVATION DES BUREAUX DES UNITES DE FACILITATION ET DE COORDINATION REGIONALES (CENTRE, NORD ET OUEST).

DATE DE PUBLICATION : le 13/2/ 2026

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES : le 13/3/ 2026 à 10 heures.

DATE D'OUVERTURE DES OFFRES : le 13/3/ 2026 à 10 heures 30min.

1. Le Gouvernement du Burundi a obtenu un financement du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) destiné à couvrir le coût du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », et envisage d'en faire partiellement usage pour la réhabilitation des bureaux des unités de facilitation et de coordination régionale (Nord, Centre et Ouest).

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PRODER.

2. L'Accord de financement du PRODER a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 89,40 millions USD et comprend : (i) un financement FIDA de 53,654 millions USD (60%), dont 80% en don (Don n°2000004134) et 20% en prêt (Prêt n°2000004133) ; (ii) un financement additionnel du FIDA (don n°2000004907) de USD 25 millions (28%), qui a été approuvé en décembre 2023 ; (iii) la contribution du Gouvernement pour USD 7,065 millions (7,9%), sous forme de taxes et droits de douanes et certains coûts de gestion de PRODER ; (vi) une contribution des bénéficiaires à hauteur de USD 3,679 million.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux, dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

3. Le présent avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation de marchés paru dans le Renouveau le 05/08/2025, site des marchés publics du Burundi le 05/08/2025, site web des programmes et projets du FIDA au Burundi le *05/08/2025 et le 30 /08/2025 sur le site de Burundi jobs.*

4. L'acheteur invite à présent les entités remplissant les conditions requises ("soumissionnaires") à communiquer leurs offres sous pli fermé pour la fourniture et pose des matériaux de rénovation des bureaux des unités de facilitation et coordination régionale (UFCRs) .

On trouvera de plus amples informations concernant le devis quantitatif de ces biens et services connexes sur le bordereau des quantités/calendrier de livraison qui figure dans le présent dossier d'appel d'offres.

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes morales, soumissionnaires et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut pas participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacités énumérées à l'article 161 du Code des marchés publics du 29 janvier 2018.

6. Les biens et services connexes, ainsi que le marché qu'il est prévu d'attribuer, sont répartis en quatre (4) lots à savoir :

Lot N°1 : Fourniture et pose des rideaux du jour et de nuit sur les fenêtres des bureaux pour UFCR Centre ;

Lot N° 2 : : Fourniture et pose des matériaux de rénovation des bureaux pour UFCR Nord ;

Lot N°3 : : Fourniture et pose des matériaux de rénovation des bureaux pour UFCR Ouest ;

Lot N°4 : Fourniture et pose des rideaux du jour et de nuit sur les fenêtres des bureaux pour UFCR Sud-Est ;

N B : Un soumissionnaire peut présenter son offre à tous les lots, mais aucun Soumissionnaire ne sera attributaire de plus de deux lots.

7. Il a été décidé, pour le présent marché, de passer un appel d'offres national ouvert, offres qui seront évaluées selon la procédure décrite dans le dossier, conformément au Guide pratique de passation des marchés du FIDA consultable à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement. Le processus d'appel d'offres national comportera, comme indiqué, un examen et une vérification basés sur vérification de la conformité liée à la qualification et quantification des soumissionnaires potentiels.

Séance d'information aux soumissionnaires : Pour le lot N°4, le soumissionnaire est réputé avoir visité pendant les heures de travail, le bureau du PRODER dans le building de l'ex province Rutana, pour s'en querir de la situation, car pour garder le look de ce bureau, il devra fournir des rideaux et leurs accessoires identiques, ayant les mêmes qualités que ceux qui se trouvent dans le bureau ci-haut cité. Le soumissionnaire devra vérifier que les dimensions proposées dans ce DAO correspondent aux fenêtres à couvrir afin d'éviter des incompréhensions au niveau des mesures.

8. Les offres *doivent comprendre* une garantie bancaire de soumission conforme au modèle du présent dossier d'appel d'offres d'un montant :

9. Pour le lot 1 : Un million de francs burundais (1 000 000BIF) ;

10. Pour le lot 2 : Un million de francs burundais (1000 000BIF) ;

11. Pour le lot 3 : un million de francs burundais (1000 000BIF) ;

12. Pour le lot 4 : Un million de francs burundais (1 000 000 BIF).

13. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au secrétariat du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural « PRODER », sise au 30è Avenue du Large ; Immeuble des Projets/Programmes financés par le FIDA au Burundi ; 1ère étage, Tél 22 21 21 00 et www.programmefidaburundi@.org.

Il peut être obtenu à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (Bif 100.000) dont la moitié cinquante mille (50.000 BIF) sera versée sur le sous- compte des recettes non fiscales de l'Etat n° CC10003 ouvert à la BRB et l'autre moitié cinquante (50.000 BIF) sur le compte n° CC13915 03104582302 ouvert à la BRB au nom du PRODER /recettes internes.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Coordonnateur du PRODER à l'adresse ci-dessus ou par courriel à nti.come@programmefidaburundi.org avec Copie à ntircome@gmail.com, Coordonnateur du PRODER et à egidiusniyo@yahoo.com , Responsable de passation des marchés en mentionnant la référence de la publication N° PRODER/.../F/2025-2026, au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de remise des offres figurant au point 16 ci-dessous. L'Acheteur répondra par courrier physique ou par courriel à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue.

14. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché. A cette fin, leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents exigés ci-dessous.

1. Documents constituant l'offre technique

A. Au niveau administratif :

2. La preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national ouvert portant son numéro ;

3. La garantie bancaire de soumission pour chaque lot soumissionné conforme au formulaire –5 du dossier d'appel d'offres ;

4. Habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;

5. L'accord d'association notarié en cas de groupement ;

6. L'engagement authentifié du groupement à rester solidaire pendant toute la durée du contrat ;

7. Statut du soumissionnaire pour les personnes morales, il est exigé à chaque membre du groupement en cas de groupement ;

8. L'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundaise des Recettes (OBR) en cours de validité ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;

9. L'attestation de non redevabilité délivrée par l'Institut National de Sécurité Sociale (INSS) en cours de validité pour les personnes morales ; elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;

10. L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité, elle est exigée à chaque membre du groupement en cas de groupement ;

11. Une copie du registre de commerce ;

12. Une attestation de non exclusion à la commande publique délivrée par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;

13. L'adresse fixe du soumissionnaire ;

14. L'acte d'engagement à respecter les politiques du FIDA de transparence et d'Ethique en matière des marchés publics suivant le modèle du DAO ;

15. Un chiffre d'affaire moyen pour les trois dernières années d'au moins deux cent millions de francs burundais (200 000 000BIF) pour le lot 1, soixante -cinq millions de francs burundais (65 000 000BIF) pour le lot 2 , Vingt-deux millions de francs burundais (22 000 000BIF) pour le lot 3 et Dix millions de francs burundais (10 000 000 BIF) pour le lot 4 ou une attestation de capacité financière en original prouvant que le soumissionnaire a la capacité financière ou une ligne de crédit d'au moins quatre-vingt millions de francs burundais (80 000 000 BIF) pour le lot 1, vingt-cinq millions de francs burundais (25 000 000BIF) pour le lot 2 et huit millions cinq cent mille francs burundais (8 500 000) BIF) pout les lot 3 et 4.

B. Au niveau technique

16. Les spécifications techniques de fournitures proposées conformes aux exigences du DAO.

C. Documents de l'offre financière :

1. L'acte de soumission et bordereaux des prix conformes au modèle du dossier d'appel d'offres ;
2. Le bordereau des prix unitaires rempli suivant les Formulaires pour chaque lot ;
3. Le bordereau de prix pour l'achat de bien provenant du pays de l'acheteur suivant le Modèle-3 ;
4. Le bordereau des quantités et délai de livraison ;

16. Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. Elles doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

17. Les offres doivent parvenir à l'adresse et selon les modalités indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres – clause 23.2 des instructions à l'intention des soumissionnaires, au plus tard le ……../……../2026/2025 à 10 heures locales.

Les offres doivent rester valides pendant nonante (90) jours calendaires, comptés à partir de l'ouverture des offres.

18. Les offres reçues hors délai ne seront en aucun cas acceptées et seront renvoyées sans avoir été ouvertes au soumissionnaire.

19. Le délai de livraison et d'exécution des services connexes prévus est fixé à soixante (60) jours calendriers.

20. Veuillez noter que les offres électroniques *ne sont pas* acceptées.

21. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Côme NTIRANYIBAGIRA

COORDONNATEUR DU PRODER